



LIGNE BANCAIRE : ATTENTION DANGER !

Le métier de Conseillers-ères a constamment évolué depuis sa création : objectifs multipliés, spécialisations multiples (crédit conso et immo, IARD, LPM,...) ■ La Direction se pose en père fouettard sur la question de la conformité ■ Les conseils de discipline pleuvent, les sanctions sont plus nombreuses ■ L'intersyndicale SUD, CGT, CFTD, CFTC, FO soutient les agents sanctionnés ■ L'intersyndicale alerte les forces de vente : PROTÉGEZ-VOUS !

Des évolutions profondes et une spécialisation accrue

Depuis la création des conseillers financiers, le métier est en constante évolution : depuis la création de la Banque Postale, l'éventail des compétences s'est grandement élargi. Pour autant, les conseillers sont-ils mieux payés ? NON !

Le repyramidage des fonctions (grade) a-t-il été ne serait-ce qu'envisagé par les grands patrons qui nous dirigent ? Mais que nenni !

Les heures supplémentaires des conseillers sont elles payées ? NON ! (Pourtant les conseillers ne sont pas au forfait horaires mais bien à 35H).

La part variable, elle baisse chaque année !

Les formations en e-learning se multiplient et tous s'accordent pour dire que c'est un système totalement inadapté pour acquérir des connaissances pointues.

Des conseils de discipline à tous les étages

Le patron nous l'a annoncé dès son arrivée : *« je ne comprends pas pourquoi il y a si peu de conseils de discipline dans le 13. Il y a deux fois plus d'agents que dans le 06 et deux fois moins de conseils de discipline. Les agents des BDR ne sont ni meilleurs ni moins bons »*.

Le ton est donné. Curieuse façon de manager et d'encourager les commerciaux à être partie prenante pour vendre les produits de La Poste ! Et la discipline est-elle utilisée comme un vaste plan de licenciement pour accélérer la baisse de la masse salariale ?

La conformité est érigée en principe fondamental par la Direction.

Pour éviter les réclamations clients qui plombent l'image de marque (comme si La Poste elle-même ne plombait pas l'image de marque avec ses mauvaises qualités de service au courrier, au réseau, au centre financier... causées par le manque de personnel),

Parce que La Banque Postale est sous surveillance de l'AMF (autorité des marchés financiers) pour la régularité et le processus des opérations financières.

C'est sur ce point que la DRB13 tape, et elle tape fort ! Un mois de mise à pied pour un collègue dont le dossier ne comportait ni réclamation client, ni préjudice pour La Poste, 8 jours pour un autre conseiller après le contrôle premier niveau (par la DS), ...

Bien sûr les réalités locales (absences de collègues, surcharge de travail, ou manque de soutien de la part de certains supérieurs) ne sont pas pris en compte lors de ces conseils de discipline.

Force est de constater que seule la Direction attache une haute importance à cette conformité. Par contre dans les services on entend parler de résultats commerciaux, du TRO et de la progression MPAP !!!!

Combien de rappels en matière de conformité bancaire ? combien de fois a-t-on expliqué dans vos services les risques que vous prenez si cette sacro-sainte conformité n'est pas au rendez-vous ????

Sans compter les bugs de l'outil DRC qui génère une absence de mise à jour des DOREC informatisés, ou le délai d'attente de traitement des dossiers par la CNP ou le Centre Financier.

Conseiller-ères, ne vous trompez pas de priorité !

A ce jour, les bons résultats, la satisfaction client, ou les problèmes organisationnels, bref tout ce qui concerne le travail réel, **tout cela n'existe pas !!!**

Donc l'intersyndicale SUD, CGT, CFTC, CFDT, FO vous conseille de tout laisser tomber, objectifs, ECC, phoning... et de **mettre vos DOREC, dossiers clients, paperasse en tout genre, A JOUR.**

Ne prenez pas à la légère cet avertissement : même si vos résultats sont excellents, vous vous exposez à des sanctions ! N'hésitez pas à contacter vos syndicats respectifs pour aborder la question !

L'intersyndicale demande une audience au Directeur Régional pour un moratoire permettant à tous de se mettre à jour, et pour mettre en place un système de formation approfondi et d'information en matière de conformité et de déontologie (ne l'oublions pas non plus, hein, parce que là aussi, il y a discipline, si la déontologie n'est pas respectée !).

Tant que vos dossiers clients ne seront pas jour, une épée de Damoclès sera suspendue au dessus de vos têtes !

➡ L'intersyndicale SUD, CGT, CFDT, CFTC, FO ne restera pas les bras ballants et compte sur vous pour donner de la voix contre les conditions déplorables d'exercice du métier de Conseiller Bancaire.

➡ L'intersyndicale SUD, CGT, CFDT, CFTC, FO soutient les agents sanctionnés : la discipline n'est jamais le bon choix ! Surtout quand elle est utilisée à tort et à travers et sert de prétexte !

Premier coup de semonce :
Grève le 14 mars 2017
Rassemblement devant la DR
19 rue Barbusse à 10h00